









SIGNATURE DU CONTRAT DOMBES SAONE 2017-2021

Le contrat de territoire Dombes – Saône : Un contrat sur mesure répondant à la spécificité d'un territoire

Porte d'entrée touristique et économique du département de l'Ain, riche d'un patrimoine naturel et bâti unique, le territoire Dombes Saône reste fragile.

Conscient de la nécessité de défendre conjointement l'identité Dombiste et le développement de ce territoire exceptionnel, Laurent WAUQUIEZ Président de la Région Auvergne Rhône Alpes et Jean DUGUERRY Président du Département de l'Aindans la continuité de son prédécesseur, Damien ABAD, ont souhaité répondre aux défis posés par le territoire Dombes - Saône à travers la mise en place d'un contrat spécifique proposé aux acteurs locaux qui visent à apporter des réponses « sur mesure » à partir des constats partagés suivants :

- un territoire à forte identité
- qui connait un développement urbain en mutation
- avec une économie à préserver dans sa diversité
- ainsi qu'un environnement et un cadre de vie exceptionnels à conforter.

Construire ensemble un contrat de territoire pour la Dombes et la Saône

C'est ainsi, que le 15 septembre 2016, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Ain ont co-organisé une Conférence pour la Dombes - Saône réunissant l'ensemble des acteurs du territoire : Maires, Présidents d'intercommunalités, de syndicats de rivières, Présidents des 3 chambres consulaires (CCI, Chambre d'agriculture, Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ain), Présidents d'associations.

La Région, le Département, les élus de terrain, les représentants sociaux professionnels et associatifs ont travaillé ensemble à l'élaboration de ce contrat de territoire conclu pour la période 2017 – 2021, avec une gouvernance souple et renouvelée, visant à accompagner les projets d'investissements du territoire. Plusieurs réunions de concertation (depuis le 15 septembre 2016) avec les intercommunalités du territoire, les chambres consulaires et les acteurs associatifs se sont tenues sur le territoire Dombes - Saône ont permis de prendre en compte les attentes de chacun, de fixer les objectifs communs, et d'identifier les actions à mener.

La construction du contrat a été conduite conjointement par le Département et la Région par quatre élus référents :

Pour la Région : Alexandre NANCHI et Marie-Jeanne BEGUET

Pour le Département : Henri CORMORECHE et Jean-Yves FLOCHON.

Ce contrat, symbole des nouvelles relations directes et d'un dialogue étroit entre la Région, le Département et les territoires, offre la souplesse de pouvoir inscrire de nouveaux projets en cours de contrat.

Un périmètre d'action à l'échelle d'un territoire

Le périmètre d'action, comme cœur du contrat, est le périmètre des 3 Communautés de communes nouvellement formées résultant des fusions des EPCI existants au 1er janvier 2017, à savoir :

- la Communauté de Communes de la Dombes (issue de la fusion des trois communautés Chalaronne Centre, Centre Dombes et Canton de Chalamont);
- la Communauté de Communes Val de Saône centre (issue de la fusion des communautés de communes Val de Saône Chalaronne et de Montmerle Trois Rivières);
- la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée.

Un mode de pilotage léger, fluide et renouvelé

La gouvernance du contrat est assurée par un mode pilotage souple, impulsé conjointement par la Région et le Département, associant les acteurs du territoire : élus locaux, socio professionnels et société civile.

La gouvernance est assurée dans le cadre de deux instances :

Un Conseil de territoire dont la vocation est de :

- Présenter un bilan des actions engagées et des opérations soutenues au titre du contrat Dombes
- Saône à l'ensemble des acteurs du territoire Dombes Saône,
- Permettre aux différents acteurs d'échanger sur les différents enjeux et problématiques rencontrés sur le territoire.

La composition du Conseil de territoire est déterminée par le Département et la Région.

Le Conseil de territoire se réunit annuellement sous la présidence des Présidents de la Région Auvergne Rhône-Alpes et du Département de l'Ain ou de leurs représentants.

Un Comité de pilotage dont la vocation est de :

- Assurer un suivi régulier du Contrat Dombes Saône par une information sur la mise en œuvre des actions par chaque maitre d'ouvrage,
- Recueillir les observations, initiatives et propositions des acteurs du territoire concernés afin de porter de manière partagée une dynamique de développement économique, touristique et environnementale pour l'ensemble du territoire Dombes Saône,
- Proposer les évolutions du contrat à envisager par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et par le Département de l'Ain.

Le Comité de pilotage du contrat Dombes Saône se réunira à l'initiative des élus référents régionaux et départementaux.

L'organisation du Conseil de territoire et du Comité de pilotage est assurée conjointement par les services de la Région et du Département.

Ce pilotage qui se caractérise par l'absence de structure administrative intermédiaire, permettant un dialogue direct avec la Région et le Département. Il économise surtout le financement de charges de structure par les intercommunalités et permet de consacrer les crédits aux actions de terrain.

Des axes de travail prioritaire

Les axes du Contrat Dombes - Saône retenus sont les suivants :

Axe 1 : Accompagner les exploitations et les filières piscicoles et agricoles :

Orientation 1 : Favoriser le développement de la pisciculture en Dombes,

Orientation 2 : Accompagner les agriculteurs au regard du contexte économique et climatique,

Orientation 3 : Soutenir une filière forêt / bois performante et innovante.

Axe 2 : Accompagner les communes et les EPCI dans la réalisation d'aménagements pour renforcer l'attractivité, les services de proximité et favoriser le développement économique local :

Orientation 1 : Accompagner les communes et les EPCI dans la réalisation de leurs projets d'investissement pour des services de proximité,

Orientation 2 : Accompagner les communes et les EPCI dans leur dynamique locale et économique.

Axe 3: Préserver le cadre de vie, la biodiversité par une politique environnementale adaptée:

Orientation 1 : Préserver la biodiversité et la ressource en eau,

Orientation 2 : Préserver et valoriser le patrimoine naturel remarquable,

Orientation 3 : Développer les modes doux.

Axe 4 : Développer un tourisme à la hauteur des potentialités :

Orientation 1 : Soutien aux activités touristiques et mise en valeur du patrimoine à vocation touristique,

Orientation 2 : Développer les hébergements touristiques,

Orientation 3: Projets structurants.

Des engagements financiers de la Région et du Département sans précédent et centrés sur les investissements

Pour mettre en œuvre les quatre axes du Contrat de territoire Dombes – Saône 2017-2021, le Département de l'Ain et la Région Auvergne Rhône Alpes mobilisent chacun 16.5 millions d'euros de crédits, soit 33 millions d'euros au profit d'un territoire de 70 communes et 94 000 habitants, répartis sur les différents axes comme suit :

Axes	Participation de la Région	Participation du Département de l'Ain
Axe 1 Accompagner les exploitations et les filières piscicoles et agricoles	2 M€	6 M€
Axe 2 Accompagner les communes et les EPCI dans la réalisation d'aménagements pour renforcer l'attractivité, les services de proximité et favoriser le développement économique local	7 M€	5 M€

Axe 3 Préserver le cadre de vie, la biodiversité par une politique environnementale adaptée	3 M€	1 M€
Axe 4	4,5 M€	4,5 M€
Développer un tourisme à la hauteur des potentialités		
TOTAL	16,5 M€	16,5 M€

Le contrat de territoire porté par le Département de l'Ain, la Région Auvergne Rhône Alpes et les intercommunalités Dombes Saône Vallée, Val de Saône Centre et Dombes sera inscrit au CPER au Contrat de Plan Etat Région 2015 – 2020, Contrat département pour l'Ain.

Signature du Contrat

5 collectivités pro actives engagés dans la signature de ce contrat :

- la Région Auvergne-Rhône-Alpes représentée par Etienne BLANC, Premier Vice-Président le Département de l'Ain en présence de Jean DEGUERRY, Président et de Jean Yves FLOCHON, vice-président délégué à l'Aménagement, aux aides aux communes, à l'habitat, à la ruralité et à l'agriculture;
- la Communauté de Communes de la Dombes (issue de la fusion des trois communautés Chalaronne Centre, Centre Dombes et Canton de Chalamont) en présence de Michel GIRER, Président;
- la Communauté de Communes Val de Saône centre (issue de la fusion des communautés de communes Val de Saône Chalaronne et de Montmerle Trois Rivières) en présence de Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président;
- la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée en présence de Bernard GRISON,
 Président.

Des premiers engagements concrets de la Région et du Département :

Quelques exemples:

- Le livre blanc de la pisciculture (4 M€) dont une aide exceptionnelle de 375 000 € pour le Département et le plan aquacole pour la Région (500 000 €),
- Des actions en faveur des agriculteurs (2,5M € Département Région),

- le soutien aux projets des Communautés de communes et aux projets communaux (12 M€ Département Région) avec le Plan Marshall pour le Département et les Contrats Ambition Région et les Bonus « ruralité » et « bourg centre »,
- la labellisation ENS des étangs,
- les programmes de restauration des fossés par les Syndicats de Rivières,
- le projet Five du Parc des Oiseaux (400 000 € / an sur 6 ans),
- le projet d'aménagement cyclo-touristique des berges bords de Saône : la Via Saôna.

Des projets en cours de construction :

- Agriculture : Création d'une plateforme territoriale au service d'une alimentation saine, distribuée en circuit court et favorisant l'emploi social,
- Tourisme : Dombes, Terre de golf.